

10 actions à ne pas oublier avant de passer chez le notaire

- 1 Apportez tous documents légaux de la maison chez le notaire pour les transmettre à l'acheteur. (Voir Aide-mémoire pour contrat de courtage)
- 2 Apportez deux pièces d'identité avec photo.
- 3 En sortant de chez le notaire, avisez votre compagnie d'assurance maison que vous ne serez plus propriétaire à partir de la date de la signature de l'acte de vente chez le notaire.
- 4 Effectuez seulement vos paiements de taxes municipales et scolaires aux dates mentionnées sur votre état de compte. S.V.P. ne pas payer la totalité de ces comptes.
- 5 Avisez vos assurances de la date exacte de la remise des clés à l'acheteur.
- 6 Prévoyez que possiblement, le notaire pourrait vous demander de faire un chèque pour les ajustements de taxes municipales et scolaires et pour payer ses honoraires.
- 7 Apportez toutes vos factures afin de faire les ajustements. (Voir Aide-mémoire pour contrat de courtage)
- 8 Si vous n'avez pas un compteur intelligent, apportez chez le notaire une photo de la lecture du compteur.
- 9 Mettez la liste des contractants, ainsi que tous les manuels d'utilisation des appareils de la maison et les factures de travaux dans une porte d'armoire.
- 10 Pour les condominiums, l'original de la déclaration de condominium (avec le sceau officiel) doit absolument être remis chez le notaire, sinon le notaire en demandera une à vos frais et il vous facturera plus de 350\$.

Important : Avisez Hydro-Québec la journée avant votre déménagement. Faites votre transfert d'adresse directement sur le site d'Hydro-Québec et économisez environ 50\$.

Contactez-moi dès aujourd'hui